

Un poste au sein de notre Conseil d'administration vous intéresse ?

*Apprenez-en plus sur
notre organisme.*



APHRSO
Partenaire du milieu depuis 1980

Guide à l'intention des personnes
désireuses de présenter leur
candidature au sein de notre
Conseil d'administration

Introduction

Vous souhaitez vous impliquer au sein de votre communauté et l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO) figure parmi vos choix d'implication.

Sachez que nous sommes ravis de l'intérêt que vous portez à l'endroit de notre organisme.

Pour vous soutenir dans votre processus de réflexion, nous avons conçu ce petit guide pour vous offrir une vue d'ensemble de notre organisme et de son fonctionnement interne.

Nous vous indiquons également la marche à suivre pour présenter votre candidature au sein de notre conseil d'administration, si tel est votre désir.

Nous vous invitons également à communiquer avec nous si de plus amples informations étaient requises à votre réflexion.

Bonne lecture et au plaisir de faire votre connaissance.



Qui sommes-nous ?









Notre Mission

L'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO) est un organisme d'action communautaire autonome fondé en 1980 et dont la mission vise à promouvoir l'inclusion et la pleine participation citoyenne des personnes ayant des limitations fonctionnelles.






Qu'est-ce qu'un organisme d'action communautaire autonome ?

La Politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, définit l'action communautaire autonome à partir de huit critères.

Ces critères sont:

-  Être un organisme à but non lucratif
-  Être enraciné dans la communauté par le dynamisme et l'engagement de l'organisme dans son milieu, par la collaboration et/ou par la concertation avec les ressources du milieu
-  Entretenir une vie associative et démocratique
-  Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations
-  Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
-  Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches globales des situations problématiques. En ce sens, créer des espaces démocratiques, par la démocratisation des lieux d'existence et des lieux de pouvoir
-  Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public
-  Avoir une mission qui favorise la transformation sociale par les luttes sociales et politiques visant l'amélioration des conditions de vie et en luttant contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression, pour la justice sociale et pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que pour l'amélioration du tissu social et la promotion du développement durable

Nos principaux objectifs

-  Promouvoir les intérêts des personnes et ceux de leurs familles
-  Promouvoir l'accessibilité universelle
-  Faire reconnaître et défendre l'ensemble des droits collectifs et individuels des personnes et ceux de leurs familles
-  Collaborer avec les ressources du milieu pour soutenir la réponse aux besoins des personnes et ceux de leurs familles
-  Soutenir les personnes et leurs familles dans leurs démarches personnelles

Notre approche

Pour exercer notre rôle d'acteur de changement et dans une perspective de transformation sociale, nous intervenons à la fois auprès des individus pour qu'ils puissent exercer leur pouvoir d'agir et sur divers déterminants sociaux de la santé pour améliorer la qualité de vie des gens, soutenir le développement de ressources et d'environnements adéquats et accessibles et ainsi lutter contre l'exclusion sociale.

Nos actions sont guidées par une approche globale des problématiques. Quant à nos stratégies d'intervention, notre majeure s'articule autour de l'intervention collective, alors que notre mineure s'articule davantage autour de l'intervention individuelle.

Les valeurs qui guident nos actions

La dignité – La justice sociale – Le respect – L'autonomie – L'équité – La démocratie

Nos partenaires financiers

Pour soutenir notre mission et nos actions, nous pouvons compter sur l'appui financier de Centraide du Grand Montréal et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le territoire desservi

La MRC de Roussillon

(Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Léry, Mercier, Châteauguay et St-Isidore)

Nos ressources humaines

Pour accomplir sa mission, l'APHRSO peut compter au quotidien sur les compétences et l'expertise de trois (3) employées qui œuvrent à temps plein à la réalisation de nos volets d'intervention :

-  Une direction générale
-  Une agente de promotion et de développement social
-  Une responsable des services de soutien et d'information



Nos trois (3) volets d'intervention

Volet : Gouvernance et développement organisationnel











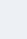
Qu'est-ce que la gouvernance ?

Ensemble de mesures et de règles qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une organisation. La gouvernance a pour but de fournir l'orientation, de s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés adéquatement et que les ressources sont utilisées avec économie, efficacité et efficacie.

Qu'est-ce que le développement organisationnel ?

Ensemble de principes, processus et pratiques qui soutiennent l'organisation dans son développement interne afin de soutenir ses ambitions de développement externe. Le développement organisationnel est un effort délibéré pour améliorer la performance et la viabilité à long terme de l'organisation. Il s'agit de mettre en place les capacités nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation. Concrètement, le développement organisationnel consiste à déterminer si le processus opérationnel, le mode de gestion et le développement des compétences de l'équipe permettent de faire évoluer l'organisme.

Pour assurer une saine gouvernance et le développement de notre organisation, nous avons notamment mis en place les éléments suivants :

-  Des règlements généraux mis à jour périodiquement
-  Un modèle logique pour orienter nos actions
-  Un cadre de gouvernance pour encadrer nos pratiques
-  Des mécanismes rigoureux en matière d'éthique
-  Un plan de relève pour nos ressources humaines (CA et employés)
-  Une planification stratégique
-  Des pratiques d'évaluation
-  Des prévisions budgétaires réalistes
-  Des stratégies pour assurer le transfert des connaissances
-  Une politique pour favoriser l'accueil des nouveaux membres
-  Un comité de gouvernance

Volet : Promotion / Concertation / Représentations et développement social








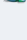
L'APHRSO travaille en collaboration constante avec de nombreux partenaires du milieu et s'implique dans divers lieux de concertation sectoriels et intersectoriels, tant au plan local que régional.

L'implication de l'APHRSO vise à assurer la représentativité des personnes ayant des limitations fonctionnelles, promouvoir l'accessibilité universelle, promouvoir le développement et l'accès aux services de proximité et être informés des dossiers ou des enjeux pouvant avoir un impact sur les personnes que nous représentons.

De plus, nos actions et nos interventions dans le cadre de ce volet nous permettent d'informer, de sensibiliser et de soutenir les acteurs du milieu qui souhaitent contribuer au développement d'une société plus inclusive et accessible à tous. L'expertise de l'APHRSO dans ces champs de compétences est d'ailleurs grandement sollicitée par nos partenaires, ce qui illustre bien la reconnaissance de notre organisme dans le milieu.

Volet : Soutien aux membres

Notre volet d'intervention individuelle est d'une grande importance pour l'APHRSO, car il consiste à offrir aux membres et à leurs proches, divers services pour les soutenir dans leurs démarches et ce, de manière personnalisée :

-  Accueil, écoute, renseignements et documentation
-  Soutien psychosocial
-  Soutien et suivi individuel
-  Suivis de dossiers, lorsque requis
-  Assistance et soutien technique
-  Accompagnement individuel / intervention lors de démarches personnelles
-  Soutien à l'autonomie des personnes (soutien civique)
-  Références vers d'autres ressources et programmes existants, au besoin

En plus d'offrir nos locaux et de rendre disponible notre matériel, nous offrons également un soutien et un accompagnement de groupe pour permettre à nos membres de se réunir afin de développer ou maintenir leur réseau social. De plus, nous offrons sporadiquement des rencontres d'échanges et d'informations en réponse aux besoins exprimés par nos membres et/ou leurs proches.

Vous désirez en connaître davantage sur notre organisme ?

Nous vous invitons à consulter les différentes sections de notre site web et à vous abonner à notre page Facebook.

Site web : www.aphrso.org

Facebook: www.facebook.com/aphrso

Notre Conseil d'administration

Sa composition

Le Conseil d'administration est composé de sept (7) membres élus par l'assemblée générale dont quatre (4) doivent être des personnes ayant des limitations fonctionnelles ou être membres de la famille immédiate. Seuls les membres habitant sur le territoire sont éligibles comme administrateurs. De plus, le Conseil d'administration se doit, dans la mesure du possible, d'être représentatif de l'ensemble du territoire. S'il survient une vacance au Conseil d'administration, les administrateurs en poste, autant qu'ils forment le quorum, peuvent pourvoir le poste vacant pour la durée du mandat restant.

La durée du mandat







Chaque administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été nommé ou élu. La durée du mandat est de deux (2) ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles à présenter de nouveau leur candidature. Quatre (4) postes doivent être en élection les années paires et trois (3) postes les années impaires.

Les assemblées du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'organisme l'exigent et au moins six (6) fois par année. Les rencontres du Conseil d'administration ont une durée maximale de deux (2) heures et se déroulent en mode présentiel et virtuel, selon la volonté des membres. L'APHRSO fournit une tablette numérique aux administrateurs pour faciliter leur participation aux rencontres et accéder aux divers documents mis à leur disposition.

Devoirs et pouvoirs des administrateurs

Le Conseil d'administration est élu pour administrer toutes les affaires courantes de l'organisme :

-  Il veille au respect de la mission et des buts de la corporation
-  Il se donne une structure interne en désignant parmi les administrateurs élus un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et des administrateurs
-  Il adopte toutes politiques ou procédures administratives nécessaires au bon fonctionnement de la corporation
-  Il accomplit tous les actes nécessaires à la réalisation des buts que poursuit la corporation.
-  Il détermine les conditions d'admission des membres
-  Il peut adopter de nouveaux règlements, abroger ou modifier ceux qui sont en vigueur

Les administrateurs doivent agir avec prudence et diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la corporation, sans tirer avantage des biens de la corporation ni de l'information obtenue dans l'exercice ou en raison de leurs fonctions.

Toujours intéressés à présenter votre candidature au sein de notre Conseil d'administration ?

L'adhésion

Pour présenter votre candidature au sein de notre Conseil d'administration, vous devez tout d'abord être membre actif de l'APHRSO. Peuvent être membres de l'organisme, toutes personnes ayant des limitations fonctionnelles, les membres de leur famille ainsi que toute personne sensibilisée à la cause et qui appuie notre mission. Pour obtenir un statut de membre actif, les personnes doivent toutefois résider sur le territoire de la MRC du Roussillon.

Pour obtenir ce statut, nous vous invitons à remplir le formulaire d'adhésion, disponible sur notre site web au <https://www.aphrso.org/devenir-membre/>. Le formulaire est également disponible sur demande en version papier. Votre demande d'adhésion, une fois complétée, sera évaluée par le Conseil d'administration pour acceptation.






Le profil d'administrateur recherché

Rôle du Conseil d'administration (CA)

Les membres du Conseil d'administration, en étroite collaboration avec la direction générale, veillent au respect de la mission de l'organisme, participent à l'élaboration des orientations stratégiques et s'assurent de leur mise en application. Par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences diversifiées et complémentaires, ils contribuent non seulement à assurer une saine gestion de l'organisme, mais également à son évolution comme acteur de changement social et à sa pérennité.



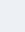

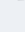


Expériences personnelles ou professionnelles

Le CA recherche des personnes ayant des expériences ou des compétences parmi les secteurs d'activités suivants :

-  La gouvernance
-  Le milieu communautaire
-  Les enjeux auxquels sont confrontées les personnes handicapées
-  L'implication au sein d'un conseil d'administration
-  La comptabilité, les ressources humaines, le marketing social, la gestion de risques, la planification stratégique, l'évaluation des pratiques, la mesure d'impact ou toutes autres compétences pertinentes pour un conseil d'administration

Qualités recherchées

Le CA encourage les candidatures des personnes qui :

-  Démontrent une volonté à soutenir la mission de l'organisme
-  Possèdent ou souhaitent développer une vision globale et une approche collective des enjeux touchant les personnes handicapées
-  Font preuve d'un esprit de collaboration et qui entretiennent des relations positives avec leurs pairs
-  Font preuve de jugement, d'ouverture, d'écoute, de respect, de discrétion et de sensibilité
-  Possèdent un sens des responsabilités et de l'éthique
-  Possèdent un esprit d'analyse et de synthèse
-  Font preuve de disponibilité et d'engagement

L'APHRSO encourage fortement les candidatures des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. Des mécanismes sont d'ailleurs en place pour faciliter leur implication, car leur participation à la réalisation d'une société plus accessible et inclusive et leur expérience quant aux dossiers traités par l'organisme sont importantes pour nous.

Mise en candidature

Pour présenter votre candidature pour un poste au sein de notre conseil d'administration, nous vous invitons à remplir le formulaire de mise en candidature en cliquant sur le lien suivant : <https://www.aphrso.org/miseencandidature/> . Le formulaire est également disponible en version papier, sur demande auprès de la direction générale de l'organisme. À la réception du formulaire dûment rempli, le comité de gouvernance entrera en contact avec vous pour planifier une rencontre afin de mieux vous connaître et répondre aux questions que vous pourriez avoir. Le Conseil d'administration sera par la suite informé de votre intérêt pour un poste au sein de celui-ci.

Notez que dans la mesure où des postes sont vacants et que votre candidature est retenue par les administrateurs, le conseil d'administration pourrait vous intégrer avant la tenue de l'assemblée générale annuelle pour combler un poste devenu vacant en cours de mandat. Si ce n'est pas le cas, votre candidature sera alors présentée lors de l'élection des administrateurs de la prochaine Assemblée générale annuelle des membres, qui a lieu en juin de chaque année.

Sachez que l'APHRSO accepte les demandes de mises en candidature tout au long de l'année.

En conclusion

Nous espérons que ce petit guide vous a été utile et qu'il a su mettre en lumière le professionnalisme et la rigueur qui nous anime pour assurer d'une part une saine gestion de cet organisme qu'est l'APHRSO et pour que notre mission rayonne et contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Nous espérons également que cet outil démontre bien l'importance que nous accordons aux personnes qui souhaitent contribuer à la mission de notre organisme, qui correspondent au profil recherché et qui ont un intérêt à s'investir au sein de notre Conseil d'administration. Si tel est votre cas, soyez assurés que nous serons heureux de faire votre connaissance.



Pour l'APHRSO, l'inclusion et la pleine participation citoyenne des personnes ayant des limitations fonctionnelles... C'est une réalité à construire, une action à la fois!

Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO)
100, rue Sainte-Marie | La Prairie | Québec | J5R 1E8 | 450 659-6519
info@aphrso.org | www.aphrso.org | www.facebook.com/aphrso